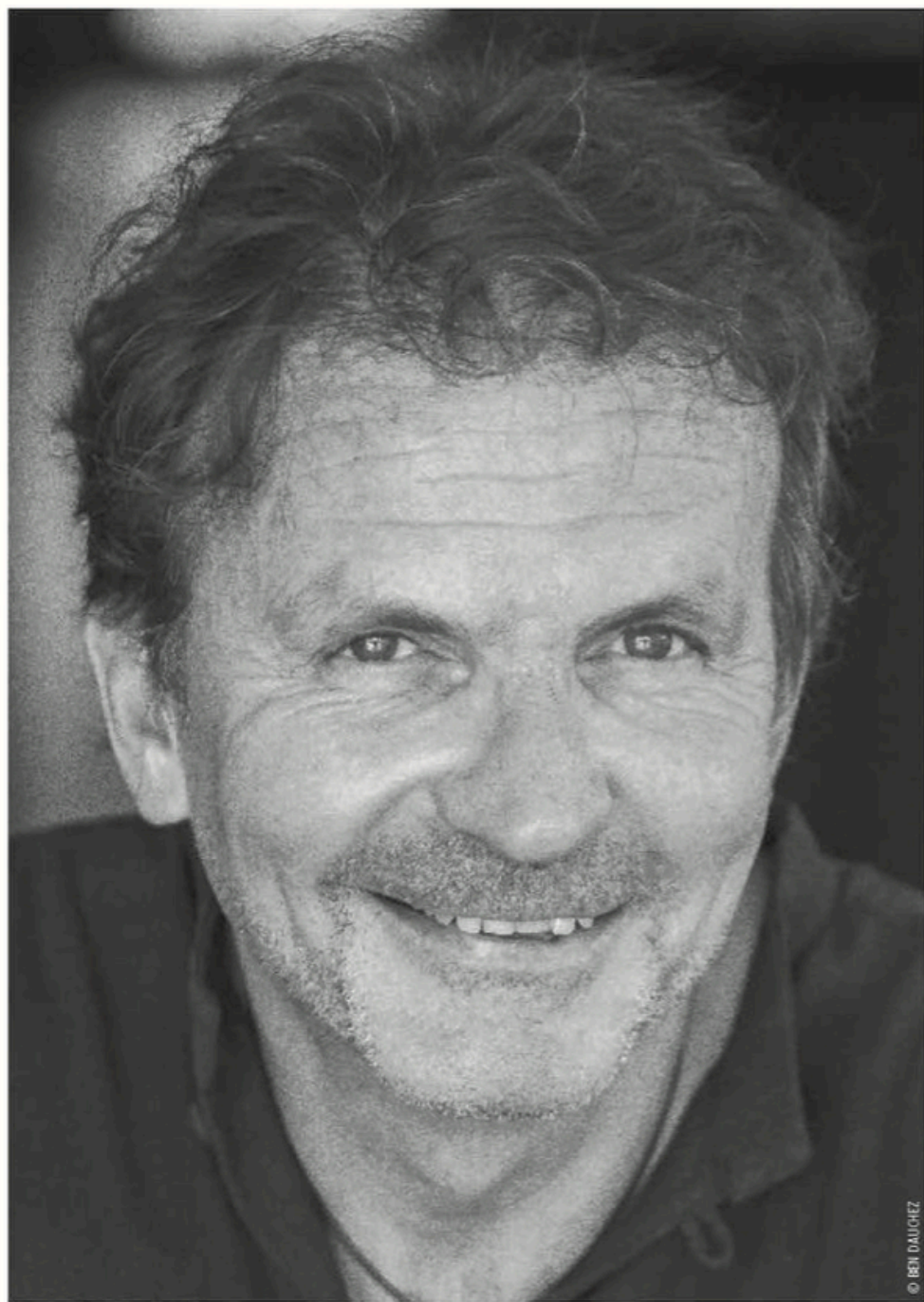


ENTRETIEN

Thierry Poitte : « Un bilan positif pour le premier anniversaire du réseau CAP douleur »

L'espace communautaire de partage autour de la douleur a su s'implanter comme partenaire de la profession. Ce qui laisse entrevoir la réalisation d'autres projets ambitieux, comme la création de centres dédiés à la prise en charge des animaux douloureux, à l'image de ce qui existe en humaine.



CAP douleur, c'est à son commencement un plan de formation de plus de 150 conférences, lancé il y a 8 ans par Thierry Poitte, praticien à l'île de Ré. Depuis un an, c'est aussi un réseau soutenu par Meriel, auquel ont adhéré 126 établissements de soins pour un total de 438 vétérinaires. Demain, le concept sera nourri par la mise en place de nouveaux partenariats avec des entreprises innovantes (biothérapies, services digitaux, etc.), pour faire valoir l'expertise de la profession dans ce domaine. Le point avec son fondateur.

Pour sa première année, quel bilan dressez-vous du réseau CAP douleur ?

Dans une profession réputée individualiste, le réseau CAP douleur a su trouver sa place et les objectifs d'adhésion espérés sont atteints. Des praticiens experts l'ont rejoint pour apporter des regards croisés sur les pathologies douloureuses. Ainsi, tout généraliste adhérent dispose de compétences pour travailler en réseau, proposer une consultation douleur et répondre ainsi à une demande sociétale prégnante. C'est un domaine que les vétérinaires se doivent d'investir, sous peine de se faire concurrencer par d'autres professions, à l'image des centres de bien-être animal qui commencent à éclore en France.

Quels sont les services proposés au sein du réseau ?

La formation préalable à l'inscription au réseau permet de mettre en place une analgésie raisonnée et protectrice, au sein d'une alliance thérapeutique qui décuple l'observance du propriétaire. Grâce aux outils numériques disponibles sur la plateforme internet (applications d'évaluation de la douleur Dolodog et Dolocat), associés aux colliers d'activité connectés, il est possible de proposer des plans de prévention lors de maladies douloureuses chroniques. Ceux-ci abordent de façon détaillée tous les aspects de la prise en charge. Les propriétaires qui sont dans une démarche d'alliance thérapeutique acceptent volontiers ce suivi. Par exemple, dans le cadre des plans de prévention

© BEN DAUGHER

Le réseau CAP douleur, créé par Thierry Poitte, se veut un espace communautaire, social et collaboratif de partage des connaissances autour de la douleur. « Non élitiste, néanmoins soumis à des prérequis de formation et à la signature d'une charte, il s'adresse aussi bien aux généralistes qu'aux spécialistes et vise à développer l'expertise douleur de tous, bien commun de la profession », insiste notre confrère. Il s'agit d'une démarche à la fois scientifique, éthique, managériale et de communication pour une prise en charge plurimodale et pluridisciplinaire de la douleur.